



16ème législature

Question N° : 16382	De M. Pascal Lecamp (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Déploiement des médicobus dans les territoires ruraux	Analyse > Déploiement des medicobus dans les territoires ruraux.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Date de changement d'attribution : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pascal Lecamp interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le déploiement des medicobus dans les territoires ruraux avec des difficultés d'accès aux soins. Le 15 juin 2023, à Saulgé, dans la Vienne, Mme la Première ministre Élisabeth Borne annonçait le lancement de cent medicobus. Ce volet du plan d'action pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires, présenté par le Gouvernement en juillet 2023, doit permettre de rapprocher les patients des médecins, notamment généralistes et les médecins des patients. Une enveloppe d'au moins dix millions d'euros était dédiée à cette initiative, dans un contexte où 6 à 8 millions de personnes vivent en France dans un désert médical. Dans la Vienne, 38,6 % des enfants vivent à plus de 45 minutes de route d'un pédiatre et 40,9 % des femmes vivent dans un désert médical pour l'accès à un gynécologue. Il l'interroge ainsi sur l'avancement des appels à projets et le lancement des premiers medicobus sur le territoire national.